



Better Tillage. Better Tomorrow.

## Politique de Garantie Globale

KELLY garantit ses produits contre tout défaut de fabrication et de matériaux pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison au client. Cette garantie du fabricant complète la garantie légale applicable dans le pays concerné.

Les unités de chaînes à disques, de chaînes à dents et de paliers tournants sont des pièces d'usure, et il est raisonnable de s'attendre à ce que ces pièces nécessitent un remplacement au fil du temps. Les unités de paliers tournants sont garanties pour une période de douze (12) mois ou 4000 hectares/10 000 acres, selon la première éventualité. Les lames de disques coupants remplaçables sont garanties contre les défauts de matériaux et de fabrication uniquement. Tous les autres outils de travail au sol bénéficient d'une garantie d'usure de 20 000 hectares/50 000 acres.

Si la machine est enregistrée dans les 2 mois suivant la livraison au client et que tous les documents sont renvoyés conformément aux Conditions Générales de l'Offre de Garantie Étendue de KELLY, KELLY offre alors une garantie supplémentaire de 36 mois sur le cadre. Les enregistrements de machine peuvent être effectués par le client ou le concessionnaire sur le site web de KELLY ou en renvoyant le formulaire d'enregistrement présent dans le manuel d'utilisation de KELLY.

La politique de garantie de KELLY ne couvre pas un assemblage incorrect après la remise au client, une mauvaise utilisation, des modifications, des dommages pendant le transport, ni les produits qui n'ont pas été entretenus conformément aux procédures de maintenance KELLY décrites dans le manuel du produit correspondant. Le non-respect des procédures d'entretien de la machine ou une mauvaise utilisation flagrante entraînera l'annulation de la garantie.

Toute réparation, service ou modification de produits sous garantie doit être effectuée par un réparateur agréé KELLY ou approuvée par écrit par KELLY avant l'exécution de tout travail. Si des pièces de rechange sont nécessaires, elles doivent être commandées via la distribution de pièces KELLY.

Pour assurer la continuité de la garantie, il est attendu que toutes les réparations sous garantie soient effectuées dans un délai raisonnable, tel que spécifié par KELLY. Une autorisation de retour sera émise au concessionnaire pour tout retour de pièces défectueuses à la demande de l'entreprise.

Les réclamations de garantie, de main-d'œuvre ou de pièces doivent être remplies par le concessionnaire agréé sur le formulaire de réclamation de garantie prescrit, disponible sur le site web de KELLY. KELLY se réserve le droit de demander des documents écrits, photographiques ou vidéo avant toute approbation de garantie. Les réclamations de garantie doivent être déposées dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux. Si KELLY demande des informations supplémentaires, un délai supplémentaire de 30 jours sera accordé pour fournir les informations demandées.

Pour toute incertitude concernant la couverture de la garantie ou toute question sur un produit concerné par la garantie, veuillez adresser toutes les requêtes à [warranty@kellytillage.com](mailto:warranty@kellytillage.com). Notre équipe dédiée vous assistera rapidement pour résoudre tout problème conformément à notre politique de garantie.

Le non-respect des instructions ci-dessus peut entraîner le rejet de la réclamation de garantie. Une fois la réclamation complétée et approuvée, le concessionnaire recevra un crédit sur son compte KELLY.

La garantie sera immédiatement annulée si des pièces et accessoires non approuvés par KELLY sont installés.